

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

À tous les contribuables de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'année 2021 se dérouleront à 19 h 30 aux dates suivantes :

19 janvier	20 avril	30 août
2 février	4 mai	21 septembre
16 février	18 mai	5 octobre
2 mars	8 juin	23 novembre
16 mars	22 juin	7 décembre
6 avril	6 juillet	21 décembre

À moins d'avis contraire, toutes les séances ordinaires du conseil municipal se tiennent à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures ou par tous les autres moyens légaux autorisés conformément aux mesures sanitaires applicables.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 23 décembre 2020

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca